

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

des abonnements
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES.

Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

DES DÉPÔTES :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPPIÈRE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Décembre 1878.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Du 5 janvier 1879.

Candidats conservateurs :

- M. le Général D'ANDIGNÉ, sénateur sortant.
M. le Baron LE GUAY, sénateur sortant.
M. Achille JOUBERT, sénateur sortant.

UNE SÉANCE AU SÉNAT.

Samedi, le Sénat présentait une animation inaccoutumée, et une double excursion dans la politique générale a rempli presque toute la séance.

L'examen du budget des services des ministères a donné lieu, à propos du budget du ministère des affaires étrangères, à l'exposé de la politique extérieure, que M. Waddington a développé à la tribune en répondant au discours de M. de Gontaut-Biron. L'ex-ambassadeur de France à Berlin avait préparé la réplique du ministre en le félicitant d'avoir suivi la politique de la paix et de la neutralité, et en exprimant la plus entière confiance dans l'exécution complète du TRAITÉ DE BERLIN.

Le ministre des affaires étrangères, en remerciant M. de Gontaut-Biron de lui avoir fourni l'occasion de s'expliquer sur la politique extérieure, a présenté tout d'abord sous les couleurs les plus brillantes et sous les aspects les plus rassurants la situation de la France dans le concert européen.

La politique suivie à l'étranger par le gouvernement de la République est, dit le ministre, une politique loyale, honnête, sincère. « Tout le monde a confiance dans la France, et personne ne songe à la mena-

cer. » Les monarchies comme les Républiques ont à cet égard pour la République française les mêmes sentiments.

De semblables déclarations sont toujours accueillies avec les plus vives sympathies dans des Chambres françaises, et l'on est peu disposé, quand elles sont produites à la tribune par un ministre des affaires étrangères, à croire qu'elles peuvent contenir quelques illusions qui engagent beaucoup trop dans le domaine de l'optimisme.

Cependant, M. Waddington n'a pas voulu trop s'avancer en aveugle dans cette voie, et il a bien laissé voir que tout n'est pas encore pour le mieux dans le meilleur des mondes diplomatiques de Berlin.

Le ministre a constaté que le traité de Berlin rencontre des intérêts très-différents, que ces intérêts politiques et religieux présentent des éléments absolument contradictoires et qu'il n'est pas facile de concilier.

Il reconnaît que l'on se trouverait en face de graves dangers pour le printemps, « si d'ici là on n'arrivait pas à l'exécution COMPLÈTE du traité de Berlin. »

D'après l'opinion exprimée par M. Waddington, la seule politique qui puisse assurer la paix est « dans l'exécution OMNILATÉRALE du traité de Berlin. »

Le ministre constate toutes les solutions qui restent encore à réaliser pour assurer cette exécution omnilatérale, et il compte sur la bonne volonté des puissances pour obtenir un résultat complet et pacifique avant le printemps.

Il faudrait être bien étranger aux habitudes de réserve qui s'imposent à tout ministre des affaires étrangères et bien peu connaître la situation des puissances en Europe et en Asie, pour ne pas comprendre qu'en donnant ces assurances pacifiques à la tribune, le ministre est bien loin d'être lui-même très-convaincu de l'exécution omnilatérale du traité de Berlin, et par conséquent du maintien d'une paix générale au printemps.

M. Waddington a soulevé ensuite une question dont la gravité ne saurait être passée sous silence, et sur laquelle nous ne sommes pas aussi rassurés que M. le minis-

tre des affaires étrangères : c'est le protectorat de la Grèce.

Les conséquences de ce protectorat, que la France a raison de maintenir pour ne pas s'écarter de ses traditions, pourraient bien préparer quelques complications et nous engrener dans toute autre politique que la neutralité.

Ce n'est pas sans ressentir quelque défiance, que nous voyons les encouragements donnés par le prince de Bismark à la politique suivie en ce moment par la diplomatie française au sujet de la Grèce, et nous ne serons pleinement rassurés que lorsque nous serons bien persuadés que la France a pour la question grecque d'autres concours et d'autres alliés en Europe que la Prusse.

Mais si, réellement, comme l'affirme M. Waddington, il s'agit de l'action collective de l'Europe sous l'INITIATIVE DE LA FRANCE pour résoudre la question gréco-turque, l'on ne saurait trop féliciter le ministre des affaires étrangères d'avoir conquis, pour la République, une si haute situation au milieu des puissances.

Les déclarations et les espérances exprimées par M. le ministre des affaires étrangères ont été accueillies avec une grande satisfaction.

Puisse le printemps réaliser toutes les espérances du ministre !

La politique extérieure a cédé ensuite la place à la politique intérieure, et c'est l'interpellation de M. de Larcy qui a donné à cette séance du Sénat une animation des plus vives.

Les discours et les interpellations ont dépassé la limite du calme habituel dans l'enceinte du Sénat.

La question de la liberté religieuse, portée à la tribune par M. de Larcy, au sujet des troubles de Marseille, réclame impérieusement l'attention des pères de famille, comme celle du gouvernement, et elle est certainement appelée à prendre de jour en jour une plus grande place dans l'opinion publique, parce qu'elle est l'objet d'incessantes attaques de la part des libres-penseurs et qu'elle touche aux intérêts les plus élevés.

Personne, en France, ne saurait rester indifférent à l'avenir que peuvent donner à notre patrie l'éducation de la jeune génération actuelle et la moralisation de toutes les classes de la société.

Les discours de M. de Larcy, la réponse de M. de Marcère, la réplique de M. Baragnon ont prolongé la séance jusqu'à six heures et demie; la question n'a pu être vidée dans cette soirée.

Chronique générale.

LE BUDGET.

Un député conservateur avait appelé le budget de 1879 : le budget du déficit. M. Bocher l'a nommé : le budget de l'emprunt. Emprunt et déficit, ces deux mots caractérisent l'œuvre financière de M. Gambetta.

A l'exemple de M. Chesnelong, M. Bocher a critiqué les expédients de la commission du budget, dénoncé des imputations irrégulières, des prélèvements anormaux, signalé l'abus des crédits supplémentaires et prouvé que l'équilibre entre les recettes et les dépenses est purement artificiel. Puis il a montré le rôle considérable joué par l'emprunt dans notre situation financière : emprunts au public, à la Banque, aux caisses d'épargne, aux départements, aux villes, aux chambres de commerce, aux Compagnies de chemins de fer; emprunt de 49 millions fait par le budget des recettes de 1879 au budget de l'exercice 1876, sous forme de diminution des fonds affectés à l'allégement de la dette flottante; emprunt sous forme de suspension indéfinie d'une partie du remboursement à faire à la Banque de France.

Mais comme l'emprunt ne suffisait pas pour combler les déficits, on a diminué sur le papier la somme des dépenses en retranchant une certaine partie du budget ordinaire pour la mettre au compte du budget extraordinaire. Puis on a forcé de 35 millions les prévisions des recettes. C'est ainsi que l'on est parvenu à transformer un déficit to-

14

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DISPARITION
DU GRAND KRAUSE

(Suite.)

L.

J'ouvrais déjà la bouche, lorsque la mère de Seckatz passa devant la fenêtre, adressa un petit signe de tête à ma mère, et entra d'un air mystérieux et affairé.

Ma mère la fit asseoir et lui demanda la permission de continuer son travail, qui n'était pas de nature à l'empêcher d'entendre et de répondre.

— Faites, faites, dit la mère Seckatz, car c'est un plaisir de vous voir faire. Vous causez comme si vous ne travailliez pas, et vous travaillez comme si vous ne causiez pas. Vous faites mentir le proverbe qui dit qu'on ne peut pas bien faire deux choses à la fois.

S'apercevant que ma mère rougissait, elle dit en riant :

— C'est bon, c'est bon, il n'y a pas de quoi rougir. D'ailleurs, je ne suis pas venue pour vous faire

des compliments. Allons, bon ! où est la clef de mon armoire, maintenant ?

La mère Seckatz était célèbre dans tout le village à cause de la singulière manie qu'elle avait de s'interrompre toujours au milieu d'une conversation pour se mettre en quête de quelque chose qu'elle avait égaré, ou d'un nom qu'elle avait oublié, ou d'une chose très-importante qu'on lui avait dite et dont elle ne savait plus le premier mot.

Cette fois, après avoir fourgonné longtemps dans une grande poche qui avait bien deux pieds de long, elle se frappa le front et dit :

— Cela me ressemble bien, ma chère; figurez-vous que je l'ai laissée après l'armoire. Si je devais rester longtemps ici, je commencerais par l'aller chercher, parce qu'il n'est jamais prudent de laisser la clef sur l'armoire. On ne sait pas ce qui peut arriver; mais je ne fais qu'entrer et sortir, ainsi ce n'est pas la peine... quoique cependant... au fait, qu'est-ce que vous en pensez, vous ?

Ma mère répondit qu'il n'y avait pas de voleurs dans le village.

— Pas de voleurs, non, c'est vrai; mais il y a des farceurs, s'écria la bonne femme en se levant avec une figure bouleversée.

Je crus qu'elle allait courir chercher sa clef; mais elle se rassit tranquillement, et reprit sa phrase juste où elle l'avait laissée :

— Il y a des farceurs, et en tête de la confrérie,

il y a mon mari. Vous vous rappelez, ma chère, le tour pendable qu'il m'a joué, un jour que j'avais laissé la clef sur la commode; non ? vous ne connaissez pas celui-là ? Il a vidé tous les tiroirs, tous ! et il s'en est allé cacher toutes mes nippes et toutes nos petites économies sous le houblon, au grenier. Après cela, il a couru conter l'histoire à la brasserie, et tous les hommes sont venus l'un après l'autre pour voir comment les voleurs s'y étaient pris. Il faisait une mauvaise figure pendant tout le temps, et j'aurais dû me douter... Mais heureusement qu'aujourd'hui il est parti aux champs avec les autres pour chercher ce malheureux garçon !

LL.

Le père Seckatz était bourselier.

Du temps qu'il était compagnon, il avait fait son tour de France, comme c'était la mode dans ce temps-là.

Il avait séjourné une année tout entière à Paris. Il en avait rapporté une collection d'histoires qu'il racontait à tout propos.

Tout le village connaissait l'histoire de ce restaurant où, moyennant la somme de deux sous, on avait le droit de donner un coup de fourchette, au hasard, dans une grande marmite, remplie de restes de toute espèce, qui flottaient au milieu d'un liquide que les gens de la maison appelaient du

bouillon. On attrapait tantôt une aile de poulet, tantôt une tête de poisson, tantôt un débris sans nom et sans forme, et le plus souvent rien du tout.

Quand le bourselier racontait cette histoire, il ne manquait jamais de dire en terminant :

— Cette marmite-là, c'est absolument comme la conversation de ma vieille : on y pêche souvent des choses qui sont bien étonnées de se trouver ensemble, et plus souvent encore on n'y pêche rien du tout !

Ce qu'il disait là n'était pas galant, mais c'était parfaitement vrai.

— Savez-vous, dit-elle en baissant la voix, que le maire a eu l'idée de faire sonder tous les puits ?

Je frissonnai d'horreur à l'idée que notre camarade avait pu tomber dans un puits. Comme Darlenheim est sur un plateau assez élevé, les puits sont très-profonds. Je ne m'étais jamais penché sur la margelle d'un puits sans reculer d'effroi, en voyant combien c'était sombre, et mystérieux, et menaçant, là-bas, tout au fond.

Ma mère elle-même pâlit, et dit d'une voix tremblante :

— J'espère bien qu'on n'a rien trouvé.

La mère Seckatz frappa dans ses mains, et déclara que justement on avait trouvé quelque chose, mais pas ce que l'on cherchait.

Ma mère joignit les mains, et moi je soupirai comme si on m'avait enlevé de dessus le cœur un

tal de 408 millions en un excédant fictif d'un million de francs.

Si telle est la situation de 1879, quelle sera la situation de 1880? Le budget de 1880 perdra: trois millions par suite de la réduction du timbre proportionnel sur les effets de commerce; 2 millions par suite du dégrèvement des droits sur les huiles; et les 49 millions empruntés à l'exercice 1876.

D'autre part, les dépenses s'accroîtront dans les proportions suivantes:

Appel de deux classes de réservistes au lieu d'une seule, 9 millions;

Augmentation probable pour l'appel de l'armée territoriale, 2 millions;

Augmentation de la pension de retraite des officiers: 1,300,000 fr.

Qu'on additionne toutes ces sommes (diminution des recettes, accroissement des dépenses), et l'on arrivera à un déficit absorbant la presque totalité de la réserve de 85 millions affectée en gage aux emprunts futurs.

En 1881, la situation s'aggravera encore; les dépenses s'accroîtront de la demi-annuité des emprunts contractés en 1880, de la demi-annuité pour les emprunts à faire au cours de l'exercice, et de l'augmentation progressive des crédits pour les pensions militaires.

C'est le déficit certain et toujours croissant.

Or, c'est dans ces conditions que s'ouvrira la période de dix ans assignée par M. de Freycinet pour l'exécution de son vaste programme de travaux publics. Le chiffre de la dépense prévue, pour faire face aux exigences de ces travaux, est de cinq milliards, soit 500 millions par an.

Comment trouvera-t-on cette somme énorme en face d'un budget obéré? M. Léon Say compte, il est vrai, sur des plus-values d'impôts, sur des excédants de revenus, mais qu'est-ce qui l'autorise à nourrir cette espérance? Et, d'ailleurs, n'est-il pas prudent, en supposant que ces plus-values se réalisent, de tenir compte de la probabilité de nouvelles dépenses? M. Bocher a énuméré les dépenses prévues; elles sont considérables.

Bref, la dette s'accroîtra de 30 millions chaque année, et, comme la réserve du Trésor sera absorbée depuis longtemps, force sera de renoncer à l'exécution des travaux entrepris ou de créer de nouveaux impôts.

Vendredi, au remarquable discours de M. Bocher, M. Léon Say a fait une réponse peu sérieuse. Il a négligé certaines objections embarrassantes, pour relever quelques inexactitudes, ou plutôt ce qu'il lui plaît de caractériser ainsi; en réalité, il a plaidé pour son budget les circonstances atténuantes en se voyant forcé à reconnaître que ce budget se trouvait dans une situation critique; mais, à l'exemple de M. Varroy, le ministre des finances est plein d'espoir dans l'avenir: il compte sur des plus-values d'impôts vraiment fantastiques pour équilibrer les budgets futurs. On peut croire que M. Léon Say a la foi, mais la foi de M. le ministre ne paraît pas être celle qui transporte les montagnes.

pois de cent livres.

— Tout se sait à la fin, reprit la mère Seckatz d'un air de triomphe. On a beau mentir pendant des années, un beau jour la vérité se découvre. J'ai la main si malheureuse que je casse toujours quelque chose. Seckatz me grondait dans les premiers temps; mais quand il a vu que je ne pouvais pas m'en empêcher, il m'a laissée tranquille; il est taquin, mais au fond c'est un brave homme. Wirsing lui disait souvent, quand il le rencontrait:

« — Voisin, il y a donc encore eu des malheurs chez vous? Je viens de voir un beau saladier à fleurs dans les orties, le long de votre mur. »

Il était tout fier, parce que sa femme, à lui, ne cassait jamais rien. Eh bien, maintenant, Seckatz pourra lui rendre la monnaie de sa pièce. Elle cassait autant que moi; seulement, ce qu'elle cassait, elle le jetait dans le puits, au lieu de le jeter aux orties. Tafus, qui est descendu dans le puits, dit que tout le fond est rempli d'assiettes, de soupières et de saladiers; il y en a bien la charge d'une petite charrette à bras. Je connais Seckatz, il fera une chanson là-dessus, pas tout de suite, bien entendu, parce que nous sommes trop tristes pour cela.

LII.

— Et, à propos de tristesse, il faut que je vous dise ce qui s'est passé chez les Krause, quand ils

M. Tailhand posera une nouvelle question à M. de Marcère au sujet des annulations faites par les conseils de préfecture d'un grand nombre de nominations de délégués sénatoriaux.

Il invitera le ministre à hâter l'instruction des pourvois formés devant le conseil d'Etat contre ces annulations. On compte dans un seul département, le Lot, 48 annulations prononcées toutes ou presque toutes contre des nominations conservatrices.

On assure que M. Dufaure serait résolu à prendre la parole avant la fin de la discussion.

On télégraphie de Marseille:

« Dans une première réunion d'électeurs sénatoriaux, il est adopté en principe que les candidats devront accepter le programme radical, et s'engager à demander l'amnistie et la suppression du Sénat. MM. Bouquet et Naquet ont été agréés comme candidats. »

Une dépêche de Rome nous apprend que M. Depretis, après vingt-quatre heures de réflexion et de négociations, a accepté la mission de former un nouveau cabinet.

Nous lisons dans une correspondance de Berne, publiée par le *Mémorial diplomatique*, que « le Conseil fédéral suisse a adressé aux cantons une circulaire confidentielle, leur recommandant de surveiller de près les agissements des réfugiés sur leur territoire. »

Le *Journal officiel* a publié la note que voici:

« Dans son numéro du 13 décembre, le *Moniteur universel* dit que le conseil des ministres, après avoir pris connaissance des pièces relatives à la révocation de M. Ossian Bonnet, a exprimé l'opinion qu'il y aurait lieu de le réintégrer dans ses fonctions, mais que le général commandant l'Ecole ayant déclaré que, dans ce cas, il donnerait sa démission, et le ministre de la guerre ayant pris fait et cause pour son subordonné jusqu'à faire de son maintien une question de portefeuille, le conseil a dû subir un dénouement qu'en réalité il blâme, et laisser sacrifier M. Ossian Bonnet à la nécessité de ne pas ouvrir actuellement une crise ministérielle.

« Les délibérations du conseil des ministres étant secrètes, on est en droit de se demander comment le *Moniteur universel* aurait pu se procurer ces renseignements. Dans tous les cas, il n'y a de vrai dans ce récit qu'une seule chose, c'est que le ministre de la guerre a, en conseil, informé ses collègues de la mesure prise et des motifs qui l'avaient provoquée. »

ont vu que leur garçon ne rentrait pas. J'avais à faire raboter une planchette de l'armoire que l'humidité avait fait gonfler (diable de ciel!); je la porte tout naturellement à Krause. Personne dans l'atelier; j'appelle, pas de réponse. J'entre dans la chambre, et je trouve la femme, couchée comme toujours depuis qu'elle a les jambes paralysées. Les médecins sont des ânes, et au lieu de rire de ce qu'ils appellent des remèdes de bonnes femmes... enfin, elle était couchée, blanche comme une cire, les mains croisées sur la poitrine, avec de grosses larmes qui lui coulaient une à une sur le visage.

En me voyant entrer, elle passa ses pauvres mains maigres sur ses joues; elle tremblait à faire pitié. Je lui dis:

« — Ma mignonne, pleurez si vous avez envie de pleurer, cela vous fera du bien; j'espère bien que vous ne vous gênez pas pour moi. »

Elle me répondit:

« — Allez le chercher, amenez-le, dites-lui que je regrette ce que je lui ai dit. J'ai eu tort, je me repens; mais j'avais la tête perdue, et je suis si faible que je ne sais pas toujours ce que je dis. »

« — Calmez-vous, ma mignonne, nous allons tâcher d'arranger cela. Qu'est-ce que vous lui avez donc dit de si dur? » La voilà qui recommence à pleurer; je la calme de mon mieux. A la fin elle se décide à parler:

« — Je lui ai dit que c'était sa faute si l'enfant

L'ÉPURATION RÉPUBLICAINE.

Le ministère marche de plus en plus dans la voie des concessions au radicalisme. On prépare, d'après les indications du gouvernement occulte, dans toutes les administrations de l'Etat, un travail d'épuration extraordinaire. Tous les suspects seront renvoyés, sous prétexte de mise à la retraite. Les véritables hécatombes auront lieu à l'intérieur et surtout aux finances. Le même travail est préparé, pour la fin de l'année, dans les préfectures, sous-préfectures et mairies dont on veut épurer le personnel subalterne.

Il a été décidé, en conseil des ministres, que le ministre de la justice présiderait la cérémonie d'inauguration de la grande salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice, au milieu de laquelle a été érigée la statue de Berryer.

Depuis quelques jours, la police étrangère a envoyé à Paris des agents spéciaux. Parmi eux se trouvent en plus grand nombre des agents anglais, russes et allemands. Ces derniers fréquentent de préférence tous les lieux publics.

On répand le bruit qu'il se prépare pour les condamnés de la Commune une amnistie complète, à laquelle M. Dufaure « ferait mettre la dernière main. »

Cette mesure, affirme-t-on, précéderait les élections sénatoriales, c'est-à-dire qu'elle se produirait vers le 1^{er} janvier 1879.

D'après nos renseignements particuliers, ce bruit n'a rien de fondé; on est disposé, comme jusqu'à ce jour, à procéder sous ce rapport par voie de grâce, mais non par voie d'amnistie.

Le général Chanzy arrivera à Paris le 22 courant pour fournir des explications au sujet de diverses questions algériennes actuellement en litige.

On télégraphie de Marseille que le conseil municipal de cette ville s'est mis en lutte contre le Maire. Les hostilités ont éclaté à l'occasion du compte-rendu administratif lu par M. Rech. Le rapport contenant un blâme, le maire en a arrêté tout court la lecture, et n'a pas laissé surtout commencer la discussion. La séance a été levée au milieu d'un tumulte inexprimable. L'administration est décidée à ne pas lâcher pied.

Etranger.

ITALIE. — L'*Osservatore romano* et la *Voce della Verità* publient une note ainsi conçue:

« La nouvelle demande faite par les députés du centre, de Berlin, en vue de rétablir

les articles 14, 15 et 18 de la Constitution, et qui abroge les lois hostiles aux ordres religieux, a été accueillie par les catholiques avec une véritable satisfaction.

« On est convaincu qu'une telle manière d'agir, loin de nuire aux négociations en cours, relatives à un rapprochement entre le Vatican et l'Allemagne, ne fera que rendre ce rapprochement plus facile.

« On compte beaucoup ici sur les bonnes dispositions de l'empereur Guillaume, et sur la perspicacité politique de M. de Bismark, qui saura trouver un moyen de répondre aux désirs du Pape. »

D'un autre côté, on écrit de Berlin à la *Gazette de Cologne* que les déclarations du ministre Falck « exerceront peut-être une bonne influence sur la marche des négociations avec le Vatican. »

— La note de la *Voce della Verità* et de l'*Osservatore romano* parle des « bonnes dispositions de l'empereur Guillaume et de la perspicacité politique de M. de Bismark. » Nous croyons savoir, en effet, que l'empereur Guillaume désire mettre fin au conflit. Quant à la « perspicacité politique de M. de Bismark, » le jour où elle lui aurait fait ouvrir les yeux, le grand chancelier se gênerait fort peu pour désavouer le langage du ministre des cultes et faire brusquement volte-face.

— Nous lisons dans l'*Italie*:

« Le procès Passanante viendra devant la section d'accusation dans l'audience de vendredi.

« Il est presque certain que cette section prononcera son arrêt dans la même audience.

« Quant au procès contre Melillo, Schettino, Ciccarese et D'Amato, accusés de conspiration, l'instruction est poursuivie séparément.

« Jusqu'à présent rien ne prouve qu'il y ait un lien quelconque entre ces accusés et le cuisinier de Salvia.

« Il n'est donc pas nécessaire de soumettre Passanante à un autre interrogatoire.

« Demain, on entendra plusieurs témoins qui ont déjà été interrogés par l'autorité politique. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

A Saumur, comme partout du reste, il neige toujours à plein temps. De tous côtés on signale l'interruption du service des courriers et des retards dans la marche des trains par suite de l'encombrement des voies ferrées.

La baisse du baromètre et l'élévation de température que nous avons signalées hier étaient dues à une dépression venue d'Irlande qui a traversé la France de l'ouest à l'est, se dirigeant vers l'Autriche.

Mais cet état, d'après les avis de l'Observatoire, ne doit pas durer. Le vent doit revenir vers nord-ouest et nord, et le thermomètre baisserait de nouveau.

che de sa femme l'avait frappé comme un coup de massue. Mais sa femme ne m'avait pas tout dit: avant de sortir de la chambre, il avait prononcé une parole dont il se repentait toute sa vie; il avait dit qu'il est bien facile, quand on ne se mêle de rien dans son ménage, de trouver les autres en faute, et que quand un malheureux homme a toute une maison sur le dos, il se tire d'affaire comme il peut. J'avais beau essayer de le calmer, il répétait toujours:

« — Dire de ces choses-là à une femme malade! lui reprocher d'être malade! Je ne me pardonnerai jamais cela! » (A suivre.)

Très-autoritaire, très-fier, très-dur aux petits, X... à pourtant la manie de se croire libéral.

— Oh! disait-il l'autre jour à un de ses amis, moi, je suis pour les principes de 89.

— De 89... avant Jésus-Christ, a murmuré l'ami, qui le connaît bien.

On signale l'apparition d'un nouveau journal: le *Moniteur de la charcuterie*.

Décochons, décochons les traits de la satire! Cette feuille sera-t-elle rédigée en plusieurs langues?

Les abonnés la recevront-ils franc de port? Etc., etc.!

A Saumur, le baromètre se tient à 745 mm; le thermomètre est à 2 degrés au-dessus de zéro. Le vent souffle de l'ouest.

Le *Moniteur de l'Armée* nous annonce que S. M. le roi de Suède vient de conférer la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Olaf à notre compatriote, M. le colonel du génie Faugeton, commandant le fort de Palaiseau.

THÉÂTRE. — La représentation d'*Une Cause célèbre*, annoncée pour hier soir, n'a pas eu lieu, comme on le prévoyait, par suite du mauvais temps. Mais nous n'avons point reçu communication de la dépêche officielle arrivée à Saumur dans l'après-midi et contremandant cette représentation.

AVIS AUX RÉSERVISTES.

Le général commandant la 35^e brigade d'infanterie vient d'infliger six jours de prison à un réserviste de la classe de 1869, habitant la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, pour s'être présenté en état d'ivresse devant le commandant des brigades de gendarmerie de Saumur pour faire une déclaration de changement de domicile.

Le commandant de recrutement d'Angers vient d'infliger une punition de deux jours de salle de police à un réserviste de la classe de 1872, pour avoir négligé de déposer son livret à la mairie, en temps opportun, afin de faire établir son passage dans la réserve de l'armée active.

LA LOTERIE NATIONALE.

Le tirage de la Loterie nationale n'aura pas lieu, assure-t-on, avant le commencement du mois de février. Malgré tous les efforts des employés, il est douteux que l'installation soit terminée le 5 janvier. Quoiqu'il en soit, la commission de la loterie a décidé que l'ouverture publique aurait lieu avant le classement et la composition des lots. Les 850,000 fr. restant à consacrer à la loterie formeront 47,000 lots, soit 50 fr. pour chacun.

Le nombre des pianos appartenant à la loterie est de 92, dont un de 7,000 francs.

ANGERS.

L'*Etoile* a reçu la lettre suivante :

« Vous direz peut-être que je commence à vous ennuyer; mais vous êtes libre de faire de ma lettre l'usage qui vous plaira. Moi je continue à considérer comme un devoir de protester contre le dépôt de poudre qui existe au château d'Angers et qui met l'existence de notre ville en péril. Le conseil municipal, le conseil d'arrondissement, le conseil général ont plusieurs fois réclamé la suppression de cet établissement dangereux; les cartouchocrates du ministère de la guerre s'obstinent à faire la sourde oreille; je renouvelle la question que j'ai déjà posée: pourquoi nos députés et nos sénateurs ne porteraient-ils pas à la tribune parlementaire nos si légitimes réclamations? On s'occupe chaque jour dans les deux Chambres de sujets qui nous intéressent bien moins.

Il me semble que c'est surtout à M. Maillé qu'il appartiendrait d'interpeller M. le ministre de la guerre. Il fait partie de la majorité et je ne vois pas quelle meilleure occasion il aurait de prouver que sa présence à la Chambre n'est pas complètement inutile aux intérêts de notre ville.

Un de vos lecteurs.

Saumur est exposée aux mêmes dangers, mais jusqu'ici on ne sait guère si même on s'est occupé des réclamations de notre population, dont maintes fois nous nous sommes fait l'interprète.

CHOLET.

Vendredi 13 décembre, vers huit heures et demie du matin, un ouvrier tourneur, le sieur Aurière (Prosper), employé chez MM. Richard frères, filateurs à Cholet, monta, sans ordre, sur la toiture de l'atelier, pour balayer la neige qui couvrait les vasis-tas; mais, ayant perdu l'équilibre, il mit le pied sur une vitre qui se rompit et il tomba, d'une hauteur de six mètres, sur une enclume.

Aurière se fit, dans sa chute, de graves blessures. On l'a transporté à l'hôpital, où il est mort samedi, laissant une femme et

cinq jeunes enfants sans aucune ressource. (Intérêt public.)

CHATELLERAULT.

Les Sociétés de l'*Union Musicale* et la compagnie des sapeurs-pompiers de Châtellerault se sont réunies il y a eu dimanche huit jours à la mairie pour de là se rendre à l'église Saint-Jean-l'Évangéliste de Châtellerault, où une messe en musique a eu lieu en leur honneur.

L'harmonie et la fanfare ont joué cinq fois pendant la messe, et les morceaux de musique ont été parfaitement exécutés.

La quête a été faite par M^{me} Mauton accompagnée de M. le commandant de Launay, et par M^{me} Albert Contrau accompagnée de M. Papillault, premier adjoint.

Le soir il y a eu deux banquets, celui des musiciens, hôtel de l'Univers, et celui des sapeurs-pompiers, au restaurant Sabatous.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 15 décembre 1878.

Versements de 89 déposants (19 nouveaux), 9,041 fr. 19 c.

Remboursements, 9,149 fr. 19 c.

Faits divers.

Samedi, à trois heures de l'après-midi, M. Thomas Feray Bugeaud d'Isly, lieutenant en retraite, grièvement blessé à la jambe droite à la bataille de Reischaffen, celui-même auquel une pension fut allouée par l'Assemblée nationale, descendait le boulevard Malesherbes, quand il fut atteint tout à coup d'un coup de feu partant d'une canne-fusil portée par un individu qui le précédait de quelques pas. La charge tout entière pénétra dans la jambe déjà malade.

L'auteur involontaire de ce triste accident s'empressa, avec d'autres passants, autour du blessé, qu'on porta aussitôt chez sa mère, M^{me} la comtesse Feray, rue Prony, 34.

L'imprudent, interpellé par M^{me} Feray sur la façon dont l'accident s'était produit, et sommé de déclarer ses noms et qualité, ne répondit que par une fuite précipitée; malgré toutes les recherches dont il fut immédiatement l'objet, il a été, jusqu'à ce moment, impossible de retrouver ses traces.

Quant au lieutenant Feray, il a reçu les soins du baron Larrey, docteur, qui déjà, en 1871, lui avait prodigué ses soins. L'état du blessé, quoique grave, n'inspire heureusement aucune inquiétude à ses amis.

Le tour du monde en 80 jours est dépassé. M. de Haas, consul d'Amérique à Alexandrie, n'a mis que 68 jours; il a fait en 20 jours le trajet d'Alexandrie à San-Francisco par Brindisi, Paris, Londres, Liverpool et New-York; en 20 jours également celui de San-Francisco à Yokohama et Hong-Kong; en 10 jours celui de Hong-Kong à Ceylan, et en 12 jours celui de Ceylan à Suez, d'où quelques jours lui ont suffi pour atteindre Alexandrie.

Bibliographie.

LES PETITS BOLLANDISTES (1).

Dans un récent article, un de nos plus éminents confrères, M. Louis Teste, rédacteur de *Paris-Journal*, a parlé d'un livre qui intéresse au plus haut degré les familles chrétiennes. Nous pensons être agréable à nos lecteurs en le reproduisant en substance.

Les *Acta Sanctorum*, vulgairement connus sous le nom de *Bollandistes*, comptent 70 volumes in-folio et coûtent 3,000 francs; ils sont écrits en latin, c'est-à-dire inaccessibles au public.

C'est ce grand ouvrage que M^{re} Guérin, camérier de Sa Sainteté, a voulu mettre à la portée de tout le monde.

L'auteur s'est tracé un plan logique et clair; il donne pour chaque jour de l'année: 1^o le martyrologe romain annoté d'après Baronius, et complété par des commentaires; 2^o le martyrologe de France, comprenant,

(1) A. Paris, chez Bloud et Barral, 18, rue Cassette. — A. Saumur, imprimerie Godet.

LES PETITS BOLLANDISTES, vies des saints depuis le commencement du monde jusqu'à aujourd'hui, par M^{re} Guérin, camérier de Sa Sainteté Léon XIII. Septième et définitive édition, la seule complète; 17 volumes grand in-8^o. Prix net, 90 fr. franco jusqu'à la gare la plus proche du destinataire.

outre la France actuelle, l'Alsace, la Lorraine, les provinces rhénanes, la Belgique, la Suisse, avec l'indication des faits religieux intéressants ces pays; 3^o les martyrologes de tous les ordres religieux; 4^o un supplément à ces divers martyrologes; 5^o enfin, les biographies des principaux saints mentionnés dans l'un ou dans l'autre. De sorte que l'on peut choisir, pour sa lecture quotidienne, parmi cinq ou six biographies assez étendues pour être intéressantes, car M^{re} Guérin a su utiliser et résumer tous les travaux de ses prédécesseurs dans la science hagiographique.

Plus de six cents savants lui ont prêté le concours d'une très-précieuse collaboration. De l'aveu de tous, l'œuvre de M^{re} Guérin est ce qu'il y a de mieux en ce genre. Aussi les encouragements et les témoignages les plus flatteurs lui ont été prodigués tant par notre Saint-Père le Pape Pie IX, que par de nombreux archevêques et évêques qui se sont empressés de signaler les *Petits Bollandistes* à la confiance des fidèles. Nous ne reproduirons que le plus récent de ces témoignages.

« Troyes, le 16 novembre 1878.

» Monsieur,

» Je suis heureux de joindre mon approbation à toutes celles que d'illustres évêques ont déjà données aux *Petits Bollandistes*. Il n'y a pas de *Vie des Saints* plus complète, et je crois qu'on ne saurait en désirer de plus savante, ni de plus pieuse.

» L'auteur a su faire passer dans son ouvrage toute la substance de l'admirable collection des *Acta Sanctorum*. Il a mis à profit les meilleurs travaux de la critique moderne, et il a su, en gardant sur tous les points l'exactitude la plus sévère, donner à ses récits la couleur et le charme de nos vieux auteurs.

» Je voudrais que cette *Vie des Saints* devint un livre de famille, où les enfants apprendraient, sous l'œil du père et de la mère, l'amour et la pratique de la vertu. Pour tout le monde ce serait la plus édifiante et, je ne crains pas de le dire, la plus intéressante des lectures. On en sortirait meilleur, l'âme plus forte et le cœur plus pur.

» † PIERRE,
» Evêque de Troyes.

Cette année, la maison Didot a augmenté sa collection de deux nouveaux volumes: les *Femmes dans la Société chrétienne*, par M. A. Dantier, magnifique monument élevé à la gloire des femmes. Depuis l'avènement du christianisme jusqu'aux temps modernes, depuis les patriciennes romaines jusqu'aux femmes françaises ou étrangères, qui, par leur patriotisme, leur intelligence, leur sainteté, ont contribué à conduire l'humanité vers les sommets toujours plus élevés, les femmes illustres forment une sorte de dynastie qui traverse l'histoire d'un sillon lumineux. Elles ont été à toutes les peines. M. A. Dantier a voulu qu'elles fussent à la gloire. Il a étudié avec une patience, une science de bénédictin, tout ce qui établissait la supériorité de ses héroïnes; il a raconté ce qu'il savait dans un style élégant qui emprunte à sa sobriété même un relief saisissant. L'illustration de ces volumes a dignement paraphrasé son texte. Les *Femmes dans la Société chrétienne* auront une place d'honneur dans toutes les bibliothèques.

Voici le sommaire des gravures contenues dans le dernier numéro de l'*Univers illustré*: Théâtre de l'Ambigu: *La Princesse Borrowska*, drame en 5 actes, de M. Pierre Newski. — Paris: Pose de la première pierre de l'École pratique de médecine par M. Bardoux, ministre de l'Instruction publique. — Salon de 1878: *Fierté paternelle*, tableau de M. Edgar Ward. — Afghanistan: Le Fort d'Ali-Musjid, dans la passe du Khyber, pris, le 22 novembre, par le général sir Samuel Browne. — Collision, dans la Manche, entre le steamer allemand *Pomerania* et le trois-mâts-barque anglais *Mal Eilian*. — Revue comique du mois, par Cham (douze gravures). — Saint Louis, au ciel, dans le groupe des confesseurs. — Sainte Elisabeth chassée de la Wartbourg. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 4 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RENOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

12^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier. — Revue de toutes les valeurs de la Bourse. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Coupons échus, appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Bulletin agricole. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume de 430 pages in-8^o.

Ouvrage le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour, contenant l'histoire de toutes les valeurs.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aiguës, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse, 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescierie du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N^o 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N^o 65,311.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescierie m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescierie m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N^o 45,270.

PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdités de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescierie, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVEQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 DÉCEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	76 83			Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360			Canal de Suez	739 50		
4 1/2 %	79 70			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	790	2	50	Crédit mobilier esp.	775	5	
5 %	113 85			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	660			Société autrichienne	534 50		2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	508			Crédit Mobilier	491 25	8	7	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	243			Crédit Foncier d'Autriche	572 50	2	50	Orléans	367		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516			Charentes, 500 fr. t. p.	572 50	2	50	Paris-Lyon-Méditerranée	364		
1865, 4 %	516			Est	673 75			Est	364		
1869, 3 %	416			Paris-Lyon-Méditerranée	1077 50	1	25	Nord	370		
1871, 3 %	407			Midi	856 25			Ouest	364		
1875, 4 %	512 50			Nord	888 75			Midi	364 25		
1876, 4 %	512 50			Orléans	1170	1	25	Charontes	38		
Banque de France	3130			Ouest	758 75			C ^o Canaux agricoles	276 25		
Comptoir d'escompte	755			Compagnie parisienne du Gaz	1258 75	1	25	Canal de Suez	537 50		
Crédit agricole, 200 f. p.	482 50			C. gén. Transatlantique	495						

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 9 décembre).**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	6 minutes du matin, express-poste.
6	45
8	56
1	25
3	10
7	15
10	37

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.
8	31
9	40
12	40
4	44
10	28

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE

Aux enchères publiques et par licitation,

DE DROITS D'EXTRACTION DE TUF

A la Barre et à Tire-Savatte, commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

L'adjudication aura lieu le dimanche cinq janvier mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e SANZAY, notaire à Brézé, commis à cet effet.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de Saumur, le trente-un août mil huit cent soixante-dix-huit, enregistré et signifié ;

Et à la requête de : 1^o M. François Leroy-Besnard, marinier, demeurant à Cunault, commune de Trèves-Cunault ; 2^o M. Cyprien Besnard, marinier, demeurant à Bessé, commune du Thourel ;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12 ;

En présence ou eux dûment appelés de : 1^o M. Pierre Lequipé, maître de carrières, demeurant à Saumoussay, commune de Saint-Cyr-en-Bourg ; 2^o M. René-Napoléon Claveau, maître de carrières, demeurant au bourg de ladite commune de Saint-Cyr-en-Bourg ;

Ayant pour avoué constitué M^e Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grand'Rue ;

Il sera, le dimanche cinq janvier mil huit cent soixante-dix-neuf, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Sanzay, notaire à Brézé, commis à cet effet, par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques des droits d'extraction de tuf ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^o Le droit d'extraction, jusqu'au premier juin mil huit cent quatre-vingt-trois, de la seconde couche ou bille de tuf pouvant exister sous un morceau de terre et vigne, sis à la Barre, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, appartenant à M. Pierre Chevallier fils, propriétaire, demeurant à Chacé, et joignant au midi Denis, au nord Buleau, au levant le chemin de la carrière des Rochins, au couchant le chemin de Saumoussay à Saint-Just ;

2^o Le droit d'extraction, jusqu'au onze mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, de la deuxième couche ou bille de tuf pouvant exister sous trente-trois ares de vigne, sis au clos de Tire-Savatte, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, appartenant à M. Pierre Rousseau, propriétaire, et à M^{me} Madeleine Alleaume, son épouse, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, et joignant au nord le chemin de Saumoussay à Saint-Cyr, au levant un autre chemin, au midi M. Chevallier et au couchant MM. Sanzay et Limonnier ;

3^o Courdoire à ciel ouvert, de quinze mètres de longueur, dans l'immeuble de M. Chevallier et passage souterrain à la suite, de quatre cent cinq mètres de longueur ; le tout d'une largeur de trois mètres pour arriver du chemin de Saumoussay à Saint-Just aux galeries à exploiter.

Mise à prix, mille huit cents francs, ci..... 1,800 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué, poursuivant la vente ;
2^o A M^e POULET, avoué, co-licitant ;
3^o A M^e SANZAY, notaire à Brézé, dépositaire du cahier des charges.
Dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le quatorze décembre mil huit cent soixante-dix-huit.
BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent soixante-dix-huit, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(534) Signé : L. PALUSTRE.

Préfecture de la Vienne.

COLONIE AGRICOLE DE SAINT-HILAIRE.

ADJUDICATION

DE

DIVERSES FOURNITURES

Nécessaires au service.

Le 4 janvier 1879, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1852, à l'adjudication de fournitures dont le détail suit :

- 1^o Froment..... 60.000 kil.
- 2^o Seigle..... 30.000 »
- 3^o Lentilles..... 1.500 »
- 4^o Pois verts..... 1.500 »
- 5^o Haricots blancs.. 4.000 »
- 6^o Haricots couleurs. 1.500 »
- 7^o Riz..... 2.500 »
- 8^o Saindoux..... 2.000 »
- 9^o Huile à manger.. 200 »
- 10^o Sel marin..... 4.000 »
- 11^o Bougies..... 150 »
- 12^o Mélasse..... 2.500 »
- 13^o Huile de pétrole.. 2.500 »
- 14^o Huile de colza.. 1.000 »
- 15^o Charbon de terre. 60.000 »
- 16^o Pommes de terre. 10.000 »

Chacune de ces fournitures devra être soumissionnée à part et sera adjugée isolément.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au Ministère de l'Intérieur (Direction des Prisons, Etablissements Pénitentiaires, 78 bis, rue de Varennes), 4^e bureau ; à la Préfecture de la Vienne (3^e division), ou à la Colonie de Saint-Hilaire.

A l'appui de la soumission qui devra être écrite sur une feuille de papier timbré de 0 fr. 60 c., chaque concurrent devra produire : 1^o s'il est négociant ou marchand, sa patente et un certificat du Maire de sa commune constatant qu'il est régulièrement patenté ; s'il est propriétaire ou agriculteur, un certificat du Maire de sa commune constatant sa profession ; 2^o une promesse valable, sur papier timbré, de garantir l'exécution de ses engagements par un des moyens indiqués au règlement du 31 juillet 1852. Poitiers, le 20 novembre 1878.

Le Préfet de la Vienne,
Martial BAILE.

Modèle de Soumission.

Je, soussigné (nom, prénoms et domicile), après avoir pris connaissance du règlement du 31 juillet 1852 et du cahier des charges relatif à la fourniture de nécessaire au service de la Colonie de Saint-Hilaire, m'engage à effectuer cette fourniture à raison de, savoir : (porter les prix en toutes lettres).

Fait à , le 18

Modèle de promesse de cautionnement.

Je, soussigné (nom, prénoms et domicile), m'engage, dans le cas où je serais déclaré adjudicataire des fournitures ou d'une partie des fournitures comprises au

au service de la Colonie de Saint-Hilaire, de garantir l'exécution de mes engagements par l'un des moyens indiqués au règlement du 31 juillet 1852.

Fait à , le 18

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûtés ;
Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.

S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (542)

PAR SUITE DE DÉCÈS,

A VENDRE DE SUITE

DE GRÉ A GRÉ,

UN SOLDE ARTICLES DE BLANC

Cols, Mouchoirs, Broderies, etc., etc.

S'adresser à M. MORHAU, huissier à Angers. (645)

A VENDRE

BEAU CHEVAL

Excellent sous tous les rapports.

S'adresser à M. AUBERT, à Saint-Florent. (639)

BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT

(Société anonyme)

Capital : 10,000,000 de francs

ÉMISSION

de 10,000 Actions de 500 francs

ON VERSE :

En souscrivant... 125 fr.

A la répartition... 125 »

Le surplus ne sera appelé qu'au fur et à mesure des besoins de la Société. Aucun appel de fonds ne dépassera 125 francs.

Il sera annoncé au moins un mois d'avance.

Cet établissement de crédit a fonctionné pendant 5 ans, sous forme de Société de participation, avant d'être constitué en Société anonyme.

Il a donné, pendant ce laps de 5 ans, un revenu moyen de 15 0/0 par année. Depuis sa constitution en Société anonyme, il a distribué :

Pour les exercices

1875 10 » 0/0 | 1877 15 » 0/0

1876 12 1/2 0/0 | 1878 16 1/2 0/0

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

du 20 Décembre au 5 Janvier 1879

A Paris : Au Siège social, 7,

rue Lafayette.

En Province. — Dans les Succursales de la BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT.

La Société se réserve le droit de répartition des actions souscrites.

Les souscriptions d'actions libérées seront admises de préférence.

Le journal le MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

du 22 décembre, contenant tous renseignements sur l'émission, sera envoyé franco sur demande. (655)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Bilange, n^o 4.

UN FRANC PAR AN

Le **Moniteur** des **Valeurs à Lots**

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNÉ une causerie financière, par le Baron LOUIS ; une Revue de toutes les Valeurs ; les Arbitrages avantageux ; le Prix exact des Coupons ; tous les Tirages sans exception ; des documents inédits ; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 18, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.

PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont **M. LÉPICIER est le représentant à Angers.**

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

Pour paraître prochainement :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE

D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Par **F. DABURON**, ancien magistrat.

L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Enéide).

Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssée : 2 fr. 50 c.

Les deux volumes ensemble : 5 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.